

Points importants

- Lors d'intervention dans un cas d'agression et que les patients impliqués nécessitent des soins, ceux-ci doivent être orientés, lorsque possible, vers des hôpitaux différents.
- Cette directive s'applique exclusivement au territoire de l'agglomération de Longueuil.
- Si un traumatisme nécessitant un transport vers un centre de traumatologie est présent, le patient doit être dirigé à l'Hôpital Charles-LeMoine.
- Dans l'éventualité de deux patients traumatisés, ils devront malheureusement être transportés vers le même hôpital. Il faut alors bien informer le personnel hospitalier de la situation.

Orientation victime—agresseur lors d'intervention conjointe (Police—Ambulance) sur le territoire de l'agglomération de Longueuil

La présente est une nouvelle procédure émise par les services préhospitaliers d'urgence de la Montérégie concernant le sujet en titre.

Intervention

Il peut survenir, lors d'une intervention conjointe entre les services policiers et préhospitaliers, que le transport d'une victime d'agression et son agresseur vers un hôpital soit nécessaire. Une telle situation peut mener à une problématique pour la sécurité de la victime et une prise en charge difficile pour le département d'urgence qui doit à ce moment assurer la sécurité des patients impliqués et assurer la présence d'intervenants nécessaires à cette fin. De ce fait, afin d'éviter la prise en charge à l'urgence des deux parties impliquées dans une possible altercation et escortées par le service de police, il faut que :

Lors d'un transport nécessaire des deux parties impliquées dans un cas d'agression, si la situation le permet (ex. : pas d'instabilité), celles-ci doivent être orientées vers deux hôpitaux différents. De par sa particularité avec deux hôpitaux à proximité, cette directive s'applique exclusivement pour le territoire de l'agglomération de Longueuil et lors des interventions conjointement effectuées avec le service de police de ce secteur. Si une personne est victime d'un traumatisme, elle doit cependant être orientée, selon les critères établis, vers le centre de trauma (Hôpital Charles-LeMoine).

Villes et arrondissements concernés : Arrondissements du Vieux-Longueuil, Greenfield Park et Saint-Hubert; Ville de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert et Ville Lemoyne.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette directive visant l'application de soins d'une qualité optimale pour les patients de notre région.



Dave Ross, M.D.